

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le **mardi 10 septembre 2019**, à **16 h 30**, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à son siège, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de M. Alain BERTRAND, Président en exercice.

Date de la convocation : **le 3 septembre 2019**

Etaient présents :

Alain BERTRAND (la Bussière), Président, Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), 1^{er} Vice-président, Pierre-François BOUGUET (Briare), 2^{ème} Vice-président, Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), 3^{ème} Vice-président, Michèle JOSEPH (Dammarié-en-Puisaye), 4^{ème} Vice-présidente, Jacques GIRAULT (Autry-le-Châtel), 6^{ème} Vice-président, Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), 7^{ème} Vice-président.

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel RAPICAULT (Beaulieu-sur-Loire), André ANIEL (Beaulieu-sur-Loire), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain BELLONI (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Philippe CAUQUY (Briare), Annie COLLOT (Briare), Georges DOMERGUE (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Monique MARTINET (Briare), Valérie DANIEL (Cernoy-en-Berry), Yolande GANNE (Champoulet), Bernard BONNEFONT (Châtillon-sur-Loire), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Alain COMPAIN (Ousson-sur-Loire), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Ghislaine BEAUDET (Pierrefitte-ès-Bois), Achille PLANCQUEEL (Saint-Firmin-sur-Loire), Philippe BERTRAND (Thou).

Etaient excusés :

Jihan CHELLY (Briare), 5^{ème} Vice-présidente

Marie-Hélène BAZIN (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Jacques GIRAULT (Autry-le-Châtel),

Solange FROTTIER (Batilly-en-Puisaye) : remplacée par son suppléant Hubert POULAIN,

Valérie DOYE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare),

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacée par son suppléant Alain COMPAIN

Guy MASSE (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : remplacée par son suppléant Achille PLANCQUEEL

Etaient absents :

Philippe COIGNET (Adon)

Jacqueline MIGNARD (Briare)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

A été nommée secrétaire de séance : Valérie DANIEL

Délibération n° 2019-121

SPANC - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un E.P.C.I. donne, chaque année aux Délégués, un rapport retraçant l'activité de l'établissement y compris ses services annexes tels que le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dressé pour l'année 2018, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

DECIDE de transmettre un exemplaire de ces rapports aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

DECIDE que ces rapports seront rendus publics par mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 septembre 2019
Le Président